

LE TELETHON 2025

PLACE DES COMMERCES AU GENEST ST ISLE

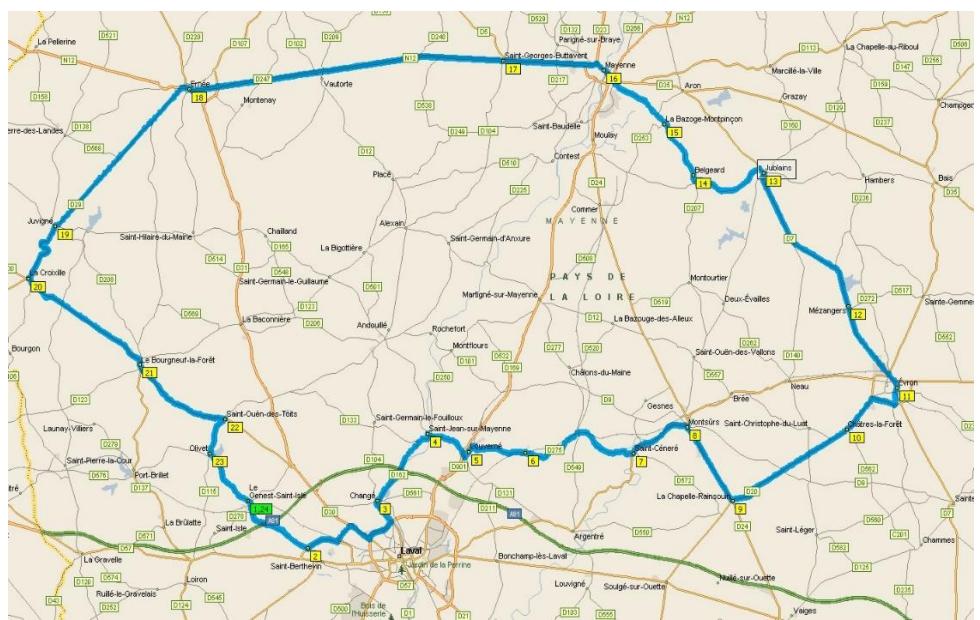
LA RANDO DU TELETHON

SAMEDI 6 DECEMBRE 2025
A PARTIR DE 8H30
DEPART A 10H00



BALADE MOTO SUR ROUTE

5 € PAR CASQUE



Info : 06 42 05 33 90



REGLEMENT PARTICULIER DE LA RANDO MOTO DU TELETHON

La RANDO n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités. Aussi, il est demandé à chacun, pilotes et accompagnateurs, de respecter le balisage et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués (l'organisation se réservant le droit d'engager toute action ayant pour but le dédommagement de dégâts occasionnés par le passage sur des terrains non autorisés).

ART.1 : DEFINITION

A l'occasion du téléthon l'association « Les Sapins de l'Espoir » organise dans la région du canton de Loiron et ses alentours le samedi 6 décembre 2025 une randonnée moto. Elle est ouverte à tout type de **motocyclette répondant aux normes de sécurité imposées par le code de la route**. Cette randonnée est réalisée dans un but lucratif et tous les bénéfices seront reversés pour : « LE TELETHON ».

ART.2 : PARTICIPANTS ADMIS

La Rando Moto est réservée aux pilotes étant titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leurs cotisations d'assurance.

ART.3 : DEMANDES D'ENGAGEMENT

Les pilotes devront envoyer leur demande d'engagement directement à Benoît ROUSSEAU, accompagné du règlement (Chèque, Espèce ou via HelloAsso). **Nombre de places limitées !! Cause de sécurité. Appelez avant d'envoyer l'inscription pour connaître la disponibilité des places.**

Les bulletins d'engagement, complétés et accompagnés du règlement, devront parvenir au plus tard le 6 décembre 2025.

Dans tous les cas l'association « Les Sapins de l'Espoir » se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à justifier sa décision.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code de la route et du règlement particulier de la randonnée.

Les pilotes engagés, absents le jour de la randonnée, ne verront pas leurs droits d'engagement remboursés.

ART.4 : TARIFS

Randonnée + Café de départ + Collation d'arrivée 5 € Par Casque

Tous les bénéfices réalisés seront reversés à une association caritative dont l'association « Les Sapins de l'Espoir » se réserve le droit de choisir « LE TELETHON »

ART.5 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participant à la randonnée devront se présenter aux inscriptions et contrôles administratif (Parking des écoles aux Genest) qui sera ouvert le samedi 6 décembre 2025 à partir de 8h30.

Seront vérifiés : - La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance...)
- Le paiement des droits d'engagement

ART.6 : PARCOURS

Le parcours aura une longueur d'environ 160 km avec possibilité de contourner les passages les plus techniques raccourcissant par la même occasion la longueur du parcours.

Par mesure de sécurité, les participants ne devront pas quitter le tracé du parcours effectués par les remonteurs ayant un Gillet de signalisation jaune.

ART.7 : RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement en carburant ne pouvant s'effectuer au Genest Saint Isle, il est recommandé aux participants de faire le PLEIN.

ART.8 : DEPART

Les pilotes partiront de la place des commerces au Genest à compter de 10h00 précise. (9h45 briefing générale de départ)

Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 (pneus homologués, bruit excessif, phares, plaque d'immatriculation...) **se verront refuser le départ**, de même il est souhaitable pour les pilotes d'avoir un équipement adéquat.

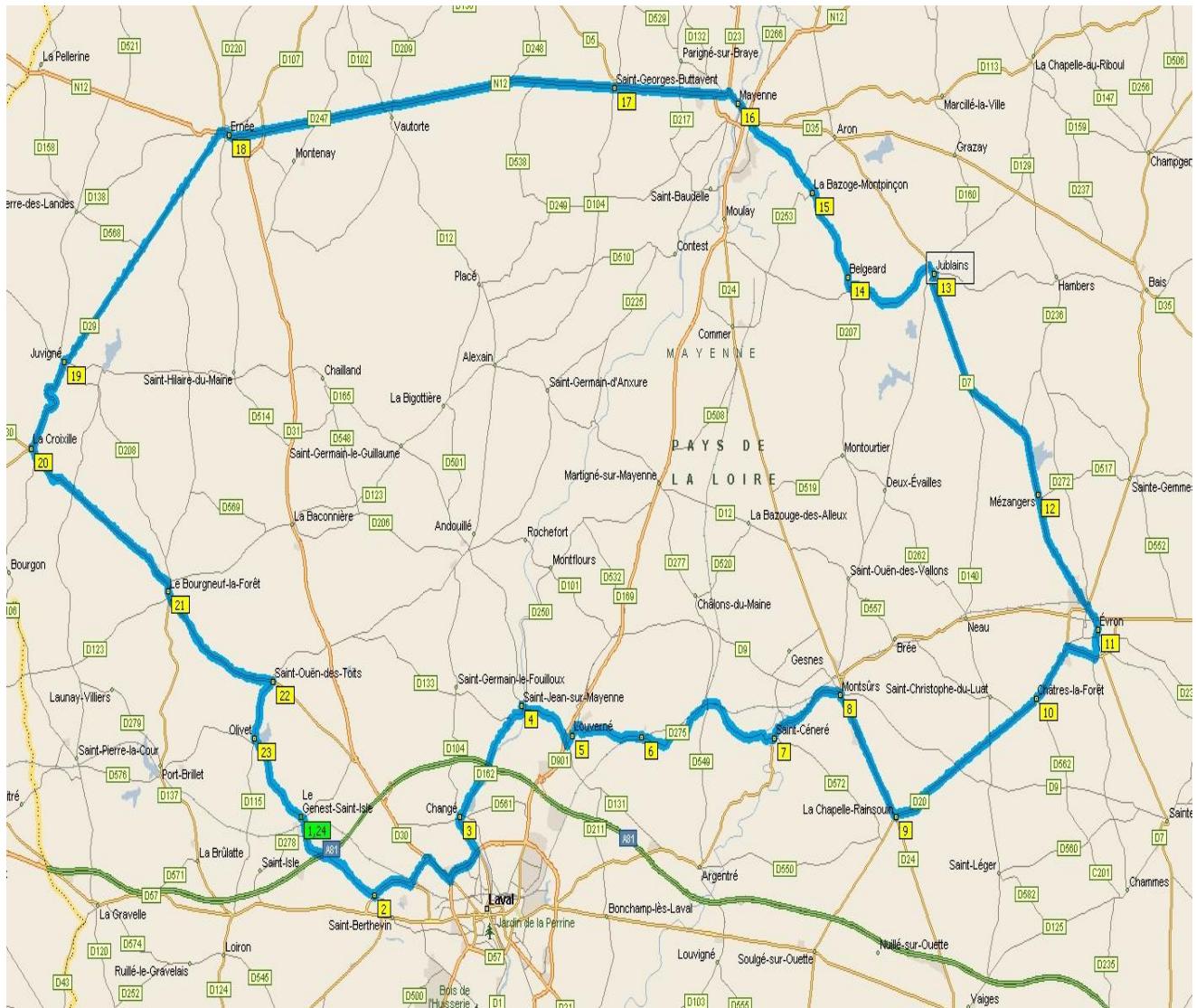
ART.9 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que le groupe de Genestois volontaire se réservent le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité.

ART.10 : SANCTIONS

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage, sous peine de sanctions.

PARCOURS



DISTANCE 160 KM



BULLETIN D'ENGAGEMENT LA RANDO TELETHON

Date limite d'engagement : Le 6 décembre 2025
Randonnée encadrée sur route départementale
150 km de 10h00 à 12h30

Réservé au groupe des Genestois	
N° d'engagement	
Date de réception	
Mode de paiement	

PILOTE	NOM : Adresse : Code postal : Date de naissance : Email :	Prénom : Ville : Téléphone :
PERMIS	Catégorie :	N° :
MOTO	Marque : Modèle :	Cylindrée : N° d'immatriculation :
ASSURANCE	N° :	Compagnie :
PASSAGERS	NOM : Adresse : Code postal : Date de naissance : Email :	Prénom : Ville : Téléphone :

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Randonnée + Café de départ + Collation d'arrivée	5 € Par Casques€
TOTAL		€

A retourner : **Benoît Rousseau - 18, Impasse des Eglantiers - 53410 Saint Ouën des Toits**
ou sur

<https://www.helloasso.com/associations/les-sapins-de-l-espoir-53/evenements/la-rando-moto-du-telthon-2025>

Contact : 06 42 05 33 90 - benwill153@hotmail.fr

Je joins :

- Un chèque ordre « Les Sapins de l'Espoir » ou espèce d'un montant de €
- Une photocopie du **permis de conduire**, de la **carte grise** et de l'**attestation d'assurance**.



Je soussigné M. ou Mme.....

- Demande à m'engager pour la RANDO DU TELETHON
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives du groupe des Genestois volontaire et du code de la route.
- Renonce à tout recours ou poursuites à l'encontre du groupe des Genestois volontaire, mairies des communes traversées, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourrait survenir à l'occasion de la randonnée du 6 décembre 2025.

Nota : Une confirmation d'engagement vous sera transmise dès réception des frais.

Fait à
Le

Mention « Lu et approuvé » et signature